

Avis d'appel d'offres ouvert National n°DNCMP/.../T/2025-2026 pour les travaux de construction d'une aire pour la production d'engrais organo-minéraux

Date de publication : 29.9.2025

Date d'ouverture des offres : 30.10.2025

Objet de l'Appel d'Offres

1. La COGERCO invite, par le présent Avis d'Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous plis fermé, pour la réalisation des travaux de construction d'une aire pour la production d'engrais organo-minéraux.

Financement du marché

Le marché sera financé par le Projet Cotton Victoria « BRA 12/2002-S007 » et les paiements seront effectués en Francs Burundais par la COGERCO.

Spécifications du marché

2. La passation du Marché sera conduite par l'Appel d'Offres ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
3. La prestation prévue dans le cadre de ce marché est :

La construction d'une aire destinée à la production d'engrais organo-minéraux

Délais d'exécution des travaux

4. Les travaux sont à réaliser dans un délai maximum de deux mois calendrier

Conditions de participation.

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les capacités administratives, techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
6. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres.

7. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du secrétariat de la Direction Générale de la COGERCO moyennant le paiement de cinquante mille francs burundais (50.000 FBU) dont la moitié sera versée sur le compte n°0000092-01-67 ouvert à la Banque Commerciale du Burundi (BANCOBU) au nom de la COGERCO et l'autre moitié devra être versée sur le compte n°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction Générale de la COGERCO, B.P. 2571 Bujumbura, E-mail : cogerco84@yahoo.fr.
9. Une visite guidée du site des travaux sera organisée par la COGERCO pour permettre aux soumissionnaires d'inspecter le site des travaux avant la préparation des offres.

Présentation des offres.

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire d'un millions cinq cent mille de francs burundais (1 500 000 FBU). Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Dépôt des offres.

11. Les offres devront parvenir au Secrétariat de la COGERCO au plus tard le 20.1.10./2025 ou remises main à main au président de la commission d'ouverture des offres le jour de l'ouverture fixé au 20.1.10./2025 à 10 heures avant que le président de la séance n'ait déclaré que plus aucune soumission ni aucun retrait ne peut être accepté. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Validité des offres.

12. Les offres sont valables pendant une période de 60 jours à compter de la date d'ouverture des offres.

Séance d'ouverture des offres.

13. Les offres seront ouvertes en date du 20.1.10./2025 à 10h 30min en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de la COGERCO. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents.

NB : conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre de la DNCMP doit assister à la séance d'ouverture.

Critères de qualification des soumissionnaires.

14. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin, leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

15.1. Au niveau administratif :

- La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du marché ;
- L'acte d'engagement du soumissionnaire dûment signé ;
- La garantie bancaire de soumission ;

- Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaires pour mener à bien l'exécution du marché, précisant le montant en lettres et en chiffres ;
- Les statuts du soumissionnaire ;
- Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
- Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par le service des impôts (l'OBR) en original ;
- L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et en cours de validité ;
- L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce ;
- La confirmation écrite de l'habilitation du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire ;
- Le registre de commerce ;
- L'adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
- NIF de groupement en cas de groupement.

15.2. Au niveau Technique

a. Références des travaux antérieurs

- Expérience générale de l'entreprise d'au moins 3 ans (3) (Voir statuts).
- Expérience en chantiers de construction et/ou de réhabilitation d'infrastructures analogues (au moins 2 chantiers analogues/ (3ans) + PV de réception provisoire ou définitive.

b. Personnel à affecter sur le chantier

- Grades académiques + photocopies des diplômes certifiés conformes à l'originale par le service du ministère ayant l'éducation dans ses attributions et la déclaration de disponibilité par lui-même.
- Curriculum vitae actualisé (signé et daté d'au moins un (01) mois + attestations des services rendus.

15.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est en mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une ligne de crédit de Vingt millions (20.000.000) de francs burundais

Fait à Bujumbura, le/...../2025

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA COGERCO

Ir Vestine NYANDWI

